

Fiches ressources Dispositifs de formation

Tout au long de notre vie professionnelle, nous pouvons choisir de nous former. Plusieurs dispositifs peuvent vous aider à financer de courtes ou longues formations ainsi que des bilans professionnels.

[Uniformation](#) est le partenaire emploi et formation de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale.

Leur site internet regorge d'informations sur les dispositifs possibles et les démarches à suivre pour financer une formation. En voici un résumé.

N'hésitez pas à nous contacter si vous identifiez une information obsolète ou à compléter
gpaca@grainepaca.org

Les dispositifs de formations professionnelles

CléA : nouvelle certification

Qu'est-ce que c'est ?

C'est une nouvelle certification, reconnue dans tous les secteurs d'activités, qui montre que vous avez des connaissances et des compétences de base solides.

1. Pour avoir CléA, il faut valider les 7 domaines suivants : S'exprimer en français (lire, écrire, s'exprimer à l'oral, écouter, comprendre...)
2. Calculer, raisonner (résoudre un problème mathématique, lire et calculer des unités de mesures...)
3. Utiliser un ordinateur (connaître les fonctions de base d'un ordinateur, saisir et mettre en forme du texte, utiliser une boîte mail...)
4. Respecter les règles et travailler en équipe (connaître les règles de vie collective, contribuer dans un groupe, savoir communiquer...)
5. Travailler seul et prendre des initiatives (comprendre son cadre de travail, réaliser des objectifs ou des projets, prendre des initiatives...)
6. Avoir l'envie d'apprendre (savoir s'organiser, savoir finaliser un travail, aller chercher de l'information, savoir se concentrer, créer et mettre à jour son CV ...)
7. Maîtriser les règles de base : hygiène, sécurité, environnement (avoir les bons gestes pour éviter les risques, être capable d'appliquer les gestes de premier secours, préserver l'environnement...)

Suis-je concerné ?

Tout le monde peut être concerné par CléA, quel que soit votre âge ou votre métier. Vous êtes salarié ou demandeur d'emploi et vous avez besoin de faire reconnaître vos compétences de base ? CléA est faite pour vous !

Augmentez vos compétences et pour cela, formez-vous tout au long de votre vie. C'est important pour préparer votre avenir et évoluer dans le monde professionnel

Comment obtenir la certification CléA ?



1. Rencontrez un contact CléA
2. Trouvez vos points forts
3. Renforcez vos compétences
4. Décrochez le certificat CléA

[Plus d'informations sur le dispositif CléA](#)

Le congés individuel de formation (CIF)

Ce dispositif vous permet de suivre, à votre initiative, une formation de votre choix, qui peut ne pas avoir de lien avec votre fonction.

Cette formation se déroule en tout ou partie sur votre temps de travail si vous êtes en CDI.

Si vous êtes en CDD, la formation doit avoir lieu après la fin de votre contrat de travail.

Selon votre contrat de travail, le dispositif du CIF varie (CDI, CDD, pour les bénévoles du sport, mais aussi si vous choisissez une formation qui se déroulera sur votre temps de travail ou non.

[Plus d'informations sur le dispositif CIF](#)

Le compte personnel de formation (CPF) – ancien DIF

Chaque personne dispose dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à sa retraite d'un CPF. Elle acquiert 24 heures par an à temps complet jusqu'à 120 heures puis 12 heures par an dans la limite de 150 heures.

Tout comprendre à propos du CPF



Grâce au site www.moncompteformation.gouv.fr, les titulaires peuvent :

- prendre connaissance des heures de formation disponibles sur leur compte,
- rechercher des certifications spécifiques à leur projet professionnel,
- connaître les modalités de financement de leur formation.

Pour tout comprendre sur le CPF, n'hésitez pas à télécharger la plaquette en [cliquant ici](#)

[Plus d'informations sur le CPF](#)

Le plan de formation

Le plan de formation se situe dans une démarche d'anticipation de l'entreprise.

Il regroupe l'ensemble des actions de formation retenues par votre employeur en fonction des orientations stratégiques de l'entreprise.

Il est formalisé chaque fin d'année.

Son élaboration est assurée sous la responsabilité pleine et entière du chef d'entreprise, après consultation des représentants du personnel.

[Plus d'informations sur le plan de formation](#)

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La validation des acquis de l'expérience (VAE) vous permet de faire reconnaître votre expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

La VAE prend en compte les compétences professionnelles acquises au travers de vos activités salariées, non salariées et bénévoles, d'une **durée au moins égale à 3 ans**, en rapport direct avec le contenu du titre ou du diplôme.

Un jury de validation, composé notamment de professionnels du métier concerné, peut vous accorder la totalité ou une partie du titre, diplôme ou certificat visé.

Entreprendre une procédure de VAE nécessite d'avoir précisé votre projet professionnel et choisi la certification la plus adaptée à votre parcours.

[Plus d'informations sur la VAE](#)

Le bilan de compétences

Le bilan de compétences permet d'identifier vos potentiels et de repérer vos compétences transférables.

Il vous donne l'occasion de faire le point sur vos motivations et intérêts professionnels, afin de pouvoir vous orienter vers une nouvelle fonction avec les meilleures chances de réussite. Il vous permet aussi de prendre conscience de vos freins pour mieux progresser.

Il vous aide à optimiser l'utilisation de vos atouts dans une négociation avec votre employeur portant sur une orientation de carrière ou une promotion.

Il peut vous permettre d'établir un projet professionnel ou personnel. Ses résultats sont confidentiels et ne peuvent être communiqués à un tiers sans votre accord.

[Plus d'informations sur le bilan de compétences](#)